

TD n° 1 : L'EC2

📖 Instructions officielles :

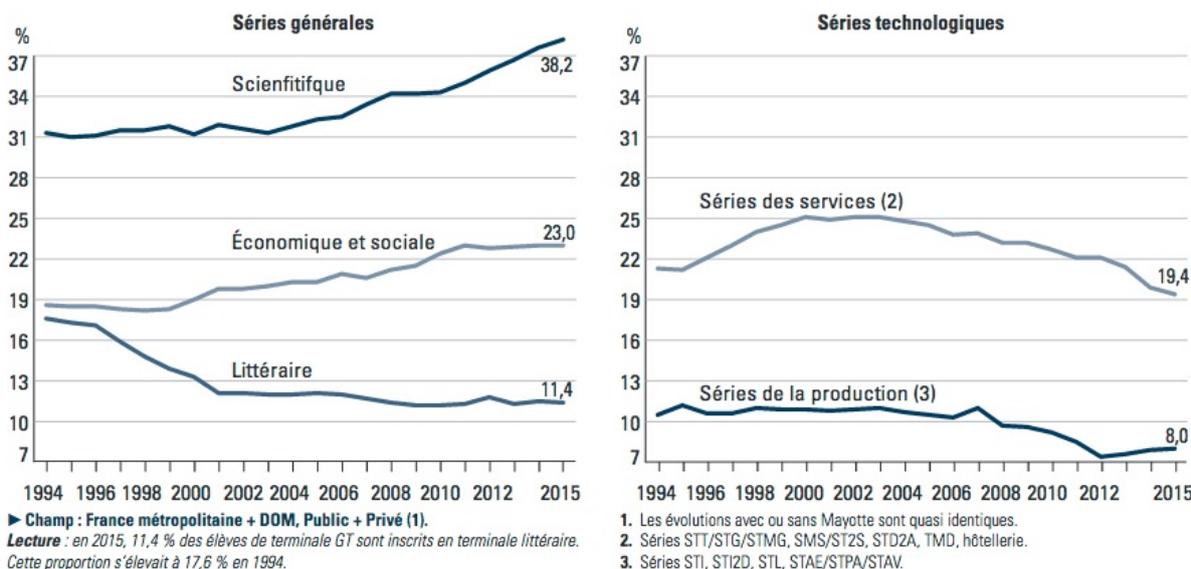
« **Étude d'un document (4 points)** Cette deuxième partie de l'épreuve comporte une question générale et un document de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement d'un document statistique (graphique ou tableau) de 120 données chiffrées au maximum [...] Il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information. [...] La question de la deuxième partie doit amener le candidat à commenter et analyser le document de façon méthodique afin de le présenter, de mettre en évidence les informations qu'il apporte et ses éventuelles limites. »

⚠ L'EC2 est donc un exercice purement technique dans lequel on évalue les compétences d'exploitation des documents statistiques du candidat. Vous ne devez pas aller au-delà de la consigne de la question : si on vous demande par exemple de « comparez l'évolution », vous ne faites que cela dans votre réponse, vous n'expliquez pas les causes ou les conséquences des évolutions.

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Après avoir présenté le document, vous comparerez l'évolution de la répartition des élèves de terminale entre les séries générales et technologiques.

2 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique hors ULIS, en %.



Source : Ministère de l'Éducation nationale, Repères et références statistiques, édition 2016.

Correction

Ce document est constitué de deux graphiques représentant « l'évolution du poids des séries de terminale générale et technologique » en France de 1994 à 2015. 5 Séries sont représentées, 3 générales, les séries Scientifique, Économique et sociale et Littéraire et les séries technologiques des services (par exemple STMG, ST2S...) et de la production (STI, STI2D...). Les données sont exprimées en % de répartition [à chaque date on obtient 100 si on additionne les proportions respectives]. Ce document est extrait de « Repères et références statistiques » et a été publié par le Ministère de l'Éducation nationale, en 2016. (/1, -0,5 par oubli, « titre », source, date obligatoires)

On constate d'abord que malgré les évolutions sur la période, la série S est, depuis 1994, celle qui attire le plus d'élèves de terminale (/0,25) tandis que les séries de la production sont celles qui en attirent le moins (/0,25), respectivement 31 et 38% de l'ensemble des élèves de terminale en 1994 puis 2015 pour la série S (/0,25) et 11 et 8% en 1994 et 2015 pour les séries de la production (/0,25).

On constate également que sur les 5, seules 2 séries voient leur poids s'accroître sur la période 1994-2015 (/0,25), il s'agit de la série S (gain de 7 points de % (777 bonus 0,25) et ES (gain de 4 points de

%) ; les trois autres connaissent un déclin plus ou moins prononcé : perte de 7 points de % pour la série L, de 2 points pour les séries des services et de la production (**/0,25**).

Dans les années 1990, les trois séries générales voient leur poids stagner ou décroître, pendant que les séries des services voient leur poids s'accroître (**/0,25**), au point de devancer les séries ES et L et être en deuxième position derrière la série S (**/0,25**) : maximum atteint dans les années 2000 avec 25% des élèves de terminal dans les séries des services (**/0,25**) pendant que la série ES rassemble 19% des effectifs et la série L, 13%. Mais cette tendance s'achève au début des années 2000, où les séries des services amorcent un déclin, jusqu'à être rattrapées puis dépassées par la série ES en 2010 (**/0,25**). Depuis cette date, la série ES est la deuxième série en effectifs parmi les élèves de terminales générales et technologiques (**/0,25**).

Si la série ES a un poids à peine supérieur à celui de la série L en 1994 (elle la dépasse d'à peine 1 point de %), les effectifs de ces deux séries divergent devant les évolutions contraires des 2 séries (**/0,25**), les effectifs de la série ES se renforcent pendant que ceux de la série L décline : en 2015, la part des élèves en terminale ES est le double (777 bonus 0,25) de celle des élèves de terminale L, soit respectivement 23 et 11,4% de l'ensemble des élèves de terminales générales et technologiques (**/0,25**).

-0,5 à -1 si erreur de lecture ou lecture imprécises, peu explicites -1 si pas de données ou presque

-1 si pas « du général au particulier » càd données non triées/hiérarchisées.

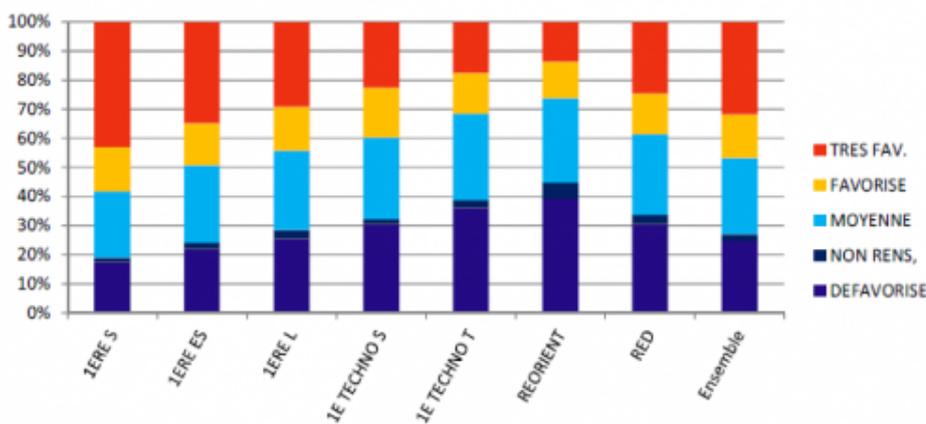
Hors sujet en EC2 : expliquer pourquoi la série S et ES se développent ou que les séries L, des services ou de la production déclinent.

✍1- A partir des instructions officielles et de l'EC2 corrigée ci-dessus, listez les conseils (ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire) que vous donneriez à un camarade pour réussir une EC2. D'abord tout seul puis construisez ensuite une liste en groupe de 2 à 4 élèves.

✍2- Traitez l'EC2 ci-dessous (rédigez dans un document Word nommé « TD1-1ES1-votrenom », enregistrez ce document dans « Mes documents ». En fin de séance, imprimez-le en veillant à ce que votre réponse tienne sur une page en haut de laquelle figurera votre Prénom-Nom et envoyez-moi par email votre document à marjorie.galy@wanadoo.fr ou via ENTEA marjorie.galy@entea.fr)

Après avoir présenté le document, vous comparez les orientations en fin de seconde selon l'origine sociale des élèves.

Répartition des PCS selon l'orientation de fin de seconde



Origine sociale

Elle correspond au regroupement des PCS en quatre groupes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs (des écoles, collège-lycée, université).

- Favorisée : professions intermédiaires, retraités cadres et des professions intermédiaires.

- Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés.

- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

📖 Lecture : En 2013, sur 100 élèves en 1^{ère} S, 42 étaient d'origine sociale très favorisée, c'est-à-dire enfant de cadre ou de chef d'entreprise de plus de 10 salariés ou de profession libérale (médecin, avocat...).

P.C.S. = Professions et Catégories Socioprofessionnelles.

Il s'agit de la classification INSEE des professions. Elle est utilisée par exemple par le lycée lors de votre inscription lorsqu'on demande de compléter le **code profession des parents**.

- | | |
|--|--|
| 1- Agriculteurs exploitants | (ex. viticulteur en Alsace) |
| 2- Artisans, Commerçants, chefs d'entreprise | (ex. épicier, plombier, restaurateur) |
| 3- Cadres et professions intellectuelles supérieures | (ex. ingénieur, médecin, commissaire de police) |
| 4- Professions intermédiaires | (ex. technicien, infirmier, inspecteur de police) |
| 5- Employés | (ex. vendeur, secrétaire, aide-soignant) |
| 6- Ouvriers | (ex. dans l'industrie automobile, chauffeur routier) |
| 7- Retraités | |
| 8-Autres inactifs | (ex. élève, étudiant, homme-femme au foyer) |